



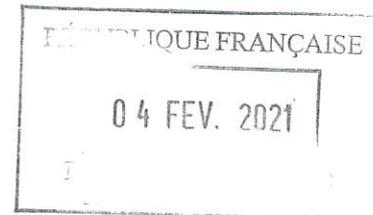
DÉLIBÉRATION **Séance du 1^{er} février 2021**

OBJET : COMMUNE DE JAUSIERS – ÉTUDE D'IMPACT FINANCIER – FORAGE BREISSAND VERS LE RÉSERVOIR DE CHANENC CONFORTEMENT DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE – D.E.T.R. 2021

Date de convocation : 25 janvier 2021

Nombre de membres

- En exercice : 15
- Présents : 12
- Votants : 14



Le vingt-cinq janvier deux mille vingt et un à dix-neuf heures, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Jacques FORTOUL, Maire.

PRÉSENTS : FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, OCCELLI Chloé, FORTOUL Michel, RICAUD Bénédicte, BISIAUX Bernard, FAURE-GEORS Marie-Simone, PETETIN Christiane, ROBIDOU Alain, VALENTIN Joël, DELVOIX Valéry, DELORME Caroline, BAGNIS Sébastien, ZUMTANGWALD Sarah.

ABSENTS : FAURE-GEORS Marie-Simone (procuration à PELLOUX Jacques)
VALENTIN Joël (procuration à FORTOUL Jacques)
MATHIEU Nelly

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : ZUMTANGWALD Sarah

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n° 2020-72 du 30 novembre 2020, il avait approuvé le plan de financement du projet Forage Breissand pour le confortement de la ressource en eau potable et l'avait autorisé à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de le DETR 2021.

Le 18 janvier dernier, les services de la Préfecture des Alpes de Haute Provence informaient Monsieur le Maire, que *conformément aux dispositions des articles L.1611-9 et D.1611-35 du CGCT, toute opération exceptionnelle d'investissement dont le montant, pour les communes de moins de 5000 habitants, est supérieur à 150 % des recettes de fonctionnement de la collectivité doit donner lieu à une étude d'impact pluriannuel de cette opération sur les dépenses de fonctionnement.*
Cette étude doit être présentée par l'exécutif à son assemblée délibérante.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que compte-tenu du montant du projet qui sera porté par le budget Eau et Assainissement, le seuil de l'opération d'investissement s'élève à plus de 150%. Une étude d'impact financier a donc été réalisée et elle doit être soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

Il donne alors lecture au Conseil Municipal de l'étude jointe en annexe à la présente délibération.

L'excédent reporté de la section de fonctionnement du budget eau potable 2019 était de 54 368,77€.



Etant insuffisant pour couvrir le montant de l'autofinancement (80 206€) ainsi que les avances de trésorerie pour régler les factures avant versement des subventions (montant total du projet), il sera nécessaire de réaliser les opérations budgétaires suivantes :

- Un virement de la section de fonctionnement du Budget Principal vers la section d'investissement du Budget Eau Potable destiné à couvrir le montant de l'autofinancement soit 80 206€.
- Une avance remboursable de la section de fonctionnement du Budget Principal vers la section d'investissement du Budget Eau Potable dans l'attente du versement des subventions sollicitées d'un montant de : 314 822€.

VOTE	
Abstention	0
Contre	0
Pour	14

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal

APPROUVE l'étude d'impact financier jointe en annexe

AUTORISE Monsieur le Maire à la joindre à chaque dossier de demande de subvention.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette opération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jacques FORTOUL



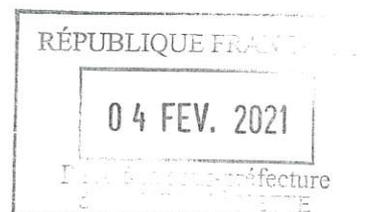


DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
COMMUNE DE JAUSIERS
PROJET FORAGE BREISSAND

CONFORTEMENT DE LA RESSOURCE EAU POTABLE
ETUDE D'IMPACT FINANCIER

BUDGET PRINCIPAL 2020 :

- Fonctionnement : équilibré à 2 646 473 €
- Investissement : équilibré à 2 687 701 €



BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2020 :

- Fonctionnement : équilibré à 98 470 €
- Investissement : équilibré à 89 076 €

FORAGE BREISSAND – PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses

Estimations des dépenses	
Travaux et équipement divers	368 768,00 € HT
Achat terrain Option suivant le périmètre de protection demandé	2 000, 00 € HT
Maîtrise d'œuvre	24 260,00 € HT
Total opération	395 028,00 € HT

Seuil d'opération d'investissement

Coût prévisionnel total des dépenses du projet (TTC)	474 033,60
Montant des recettes réelles de fonctionnement (RRF) du dernier exercice budgétaire tel qu'inscrit dans l'exécution budgétaire sans les restes à réaliser	52 612,85
Taux	900 %

Recettes prévisionnelles

		Travaux et équipements divers	Maîtrise d'œuvre	Achat terrain
Dépenses		368 768,00 € HT	24 260,00 € HT	2000,00 € HT
Participations financières	CD04 Agence de l'Eau	235 816,00 € HT		
	DETR 2021	79 006,00 € HT		
	Autofinancement	80 206,00 € HT		



Autofinancement

L'excédent reporté de la section de fonctionnement du budget eau potable 2019 était de 54 368,77€.
Etant insuffisant pour couvrir le montant de l'autofinancement (80 206€) ainsi que les avances de trésorerie pour régler les factures avant versement des subventions (montant total du projet), il est proposé de réaliser les virements suivants :

- Un virement de la section de fonctionnement du Budget Principal vers la section d'investissement du Budget Eau Potable destiné à couvrir le montant de l'autofinancement soit 80 206€.
- Une avance remboursable de la section de fonctionnement du Budget Principal vers la section d'investissement du Budget Eau Potable dans l'attente du versement des subventions sollicitées d'un montant de : 314 822€.



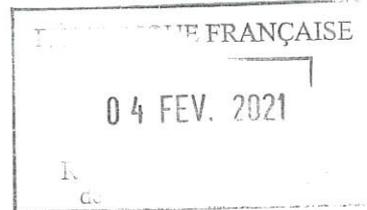
DÉLIBÉRATION **Séance du 1^{er} février 2021**

OBJET : COMMUNE DE JAUSIERS – RENFORCEMENT ET ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SUR LES HAMEAUX DES SANIERES – ADOPTION DU PROJET – MODALITES DE FINANCEMENT

Date de convocation : 25 janvier 2021

Nombre de membres

- En exercice : 15
- Présents : 12
- Votants : 14



Le vingt-cinq janvier deux mille vingt et un à dix-neuf heures, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Jacques FORTOUL, Maire.

PRÉSENTS : FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, OCCELLI Chloé, FORTOUL Michel, RICAUD Bénédicte, BISIAUX Bernard, FAURE-GEORS Marie-Simone, PETETIN Christiane, ROBIDOU Alain, VALENTIN Joël, DELVOIX Valéry, DELORME Caroline, BAGNIS Sébastien, ZUMTANGWALD Sarah.

ABSENTS : FAURE-GEORS Marie-Simone (procuration à PELLOUX Jacques)
VALENTIN Joël (procuration à FORTOUL Jacques)
MATHIEU Nelly

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : ZUMTANGWALD Sarah

Annule et remplace la Délibération n° 2020-73

Monsieur le Maire fait état à l'assemblée du projet de renforcement et d'enfouissement des réseaux sur les hameaux des Sanières.

La reprise des réseaux est un projet essentiel pour la Commune dans le contexte actuel. Faisant appel à plusieurs corps de métiers, il participera à la relance économique locale.

Cette opération a pour but la reprise du réseau d'eau potable, datant de 1955, du réseau d'assainissement, la création du réseau de collecte d'eaux pluviales et l'enfouissement des réseaux électriques, de télécommunications et d'éclairage public.

Cette étude fait partie intégrante du projet communal, commandée en 2015, « Renforcement et enfouissement des réseaux et Aménagements divers », découpé en 4 secteurs, réalisée par le bureau SAUNIER INFRA, bureau d'étude et maître d'œuvre.

Le secteur des hameaux des Sanières est dénommé : Secteur 1 – 2 : Forest-Haut, Rua, Briançon, Les Davis (hameaux des Sanières).

Estimation des dépenses : 1 310 760,70 € HT – 1 572 912,84 € TTC



<i>Estimation des dépenses</i>	Montants € HT	Répartition des dépenses par opération			
		Réseau d'eau potable	Eaux usées	Pluvial	Réseaux secs
Travaux préparatoires	15 000,00	3 636,09	1 777,45	5 429,19	4 157,27
Réseau Eau Potable	266 582,00	266 582,00			
Réseau Eau usées	130 315,00		130 315,00		
Réseau Eaux pluviales	398 045,00			398 045,00	
Réseau Electrique	103 036,00				103 036,00
Réseau FT	106 757,00				106 757,00
Eclairage public	95 000,00				95 000,00
Etude d'EXE, plan récolement, contrôle qualité	21 500,00	5 211,72	2 547,68	7 781,85	5 958,75
Total HT	1 136 235,00	275 429,81	134 640,13	411 256,04	314 909,02
Imprévus (3 % env.) * H.T.	34 087,05	8 262,89	4 039,20	12 337,68	9 447,27
TOTAL TRAVAUX H.T.	1 170 322,05	283 692,70	138 679,33	423 593,72	324 356,29
MAITRISE D'ŒUVRE (12 % env.) *H.T.	140 438,65	34 043,12	16 641,52	50 831,25	38 922,75
TOTAL GENERAL H.T	1 310 760,70	317 735,83	155 320,85	474 424,97	363 279,05
TVA 20%	262 152,14	63 547,17	31 064,17	94 884,99	72 655,81
TOTAL GENERAL TTC	1 572 912,84	381 282,99	186 385,02	569 309,96	435 934,85

* Taux réactualisé cf DQE Tranche 1

ASSAINISSEMENT compétence CCVUSP

Total général HT	1 310 760,00
CCVUSP - Assainissement	- 138 679,33
TOTAL A FINANCER HT	1 172 080,67

Cette opération EST découpée en 2 tranches fonctionnelles :



TRANCHE 1 : hameau des Davis – rue Marie TONNOIR → Ubaye

Dépenses prévisionnelles :

Estimation des dépenses	Montants € HT	Répartition des dépenses par opération	
		Réseau d'eau potable = 19%	Pluvial = 81%
Travaux préparatoires	8 000,00	1 520,00	6 480,00
Terrassement	164 361,00	31 228,59	133 132,41
Réseau Eau Potable	29 360,00	29 360,00	
Réseau Eaux pluviales	102 865,00		102 865,00
Etude d'EXE, plan récolement, contrôle qualité	9 650,00	1 833,50	7 816,50
Total HT	314 236,00	63 942,09	250 293,91
Imprévus (3 % env.) * H.T.	9 427,08	1 791,15	7 635,93
TOTAL TRAVAUX H.T.	323 663,08	65 733,24	257 929,84
Etudes et maîtrise d'œuvre (12%)* HT	38 839,57	7 379,52	31 460,05
TOTAL GENERAL H.T	362 502,65	73 112,75	289 389,90
TVA 20%	72 500,53	14 622,55	57 877,98
TOTAL GENERAL TTC	435 003,18	87 735,30	347 267,88

Modalités de financement prévisionnelles :

	Taux participation	Dépense globale T1	Réseau eau potable	Pluvial
Dépenses €/HT		362 502,65	73 112,75	289 389,90
DETR 2021	20%		72 500,53	
CD04	30%		21 933,83	
Agence de l'Eau	30%		21 933,83	
Autofinancement	67,89%		246 134,47	

Seuil d'opération d'investissement

Tranche 1

Coût prévisionnel total des dépenses du projet (TTC)	435 003,18
Montant des recettes réelles de fonctionnement (RRF) de l'exercice budgétaire 2019, tel qu'inscrit dans l'exécution budgétaire sans les restes à réaliser – Délibération 2020-02 du 9 mars 2020	1 086 367,55
Taux	40%

Taux inférieur à 150% ne nécessitant pas d'étude d'impact financier.



Tranche 2 : Les Davis bas → Le Forest Haut

Dépenses prévisionnelles :

<u>Estimation des dépenses</u>	Montants € HT	Répartition des dépenses par opération			
		Réseau d'eau potable	Pluvial	Réseaux secs	Eaux usées part non prise en charge CCVUSP
Travaux préparatoires	5 222,45	1 585,01	2 039,37	1 597,03	
Réseau Eau Potable	237 222,00	237 222,00			
Réseau Eaux pluviales	295 180,00		295 180,00		
Réseau Electrique	103 036,00			103 036,00	
Réseau FT	106 757,00			106 757,00	
Eclairage public	95 000,00			95 000,00	
Etude d'EXE, plan récolement, contrôle qualité	9 302,32	2 823,25	3 632,56	2 844,65	
Terrassement Tranche 1	-164 361,00	-45 199,27	-119 161,73		
Total HT	687 358,77	196 431,00	181 690,19	309 234,67	
Imprévus (3 % env.) * H.T.	20 620,76	5 892,93	5 450,71	9 277,04	
TOTAL TRAVAUX H.T.	707 979,53	202 323,93	187 140,90	318 511,71	
MAITRISE D'ŒUVRE *H.T.	84 957,54	25 784,61	33 175,92	25 980,02	
MAITRISE D'ŒUVRE Assainissement	16 641,52				16 641,52
TOTAL GENERAL H.T	809 578,60	228 108,54	220 316,82	344 491,73	
TVA 20%	161 915,72	45 621,71	44 063,36	68 898,35	3 328,30
TOTAL GENERAL TTC	971 494,32	273 730,25	264 380,18	413 390,08	19 969,82

Modalités de financement prévisionnelles :

	Taux participation	Dépense globale T2	Réseau eau potable	Pluvial	Réseaux secs	Eaux usées
Dépenses € /HT		809 578,60	228 108,54	220 316,82	344 491,73	16 641,52
DETR 2022	20%			161 915,72		
CD04	30%		68 432,56			
Agence de l'Eau	30%		68 432,56			
Autofinancement				510 797,76		

Seuil d'opération d'investissement

Tranche 2

Coût prévisionnel total des dépenses du projet (TTC)	971 494,32
Montant des recettes réelles de fonctionnement (RRF) de l'exercice budgétaire 2019, tel qu'inscrit dans l'exécution budgétaire sans les restes à réaliser – Délibération 2020-02 du 9 mars 2020	1 086 367,55
Taux	89,43%

Taux inférieur à 150% ne nécessitant pas d'étude d'impact financier



VU l'exposé du Maire,

VU la délibération n° 2016-11 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre et d'études au bureau SAUNIER INFRA,

VOTE	
Abstention	0
Contre	0
Pour	14

Après en avoir délibéré
Le Conseil Municipal,

ADOpte le projet d'aménagement décrit ci-dessus et son fractionnement en 2 tranches fonctionnelles

ADOpte les modalités de financement prévisionnelles pour les 2 tranches

SOLLICITE la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR 2021) au taux maximum d'éligibilité, pour la tranche 1.

SOLLICITE la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR 2022) au taux maximum d'éligibilité, pour la tranche 2.

SOLLICITE au Conseil Département 04 et à l'Agence de l'Eau une participation financière au taux maximum d'éligibilité sur les dépenses liées au réseau d'eau potable,

SOLLICITE auprès du Conseil Département le programme FODAC 2021 pour la création de collecteurs d'eau pluviale

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget général 2021 pour la tranche 1,

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget général 2022 pour la tranche 2,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jacques FORTOUL







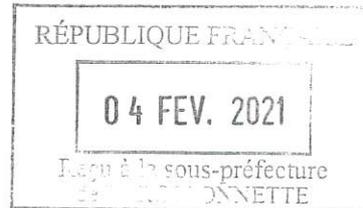
DÉLIBÉRATION **Séance du 1^{er} février 2021**

OBJET : COMMUNE DE JAUSIERS – MISE EN CONFORMITÉ ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES D’EAU POTABLE

Date de convocation : 25 janvier 2021

Nombre de membres

- En exercice : 15
- Présents : 12
- Votants : 14



Le vingt-cinq janvier deux mille vingt et un à dix-neuf heures, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Jacques FORTOUL, Maire.

PRÉSENTS : FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, OCCELLI Chloé, FORTOUL Michel, RICAUD Bénédicte, BISIAUX Bernard, FAURE-GEORS Marie-Simone, PETETIN Christiane, ROBIDOU Alain, VALENTIN Joël, DELVOIX Valéry, DELORME Caroline, BAGNIS Sébastien, ZUMTANGWALD Sarah.

ABSENTS : FAURE-GEORS Marie-Simone (procuration à PELLOUX Jacques)
VALENTIN Joël (procuration à FORTOUL Jacques)
MATHIEU Nelly

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : ZUMTANGWALD Sarah

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'obligation réglementaire de mettre en conformité les captages d'eau potable au titre des codes de la santé publique et de l'environnement avec notamment la définition des périmètres de protection.

Cette démarche nécessite la mise en œuvre d'une procédure administrative qui concerne le point d'eau suivant :

- Forage Breissand

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal

VOTE	
Abstention	0
Contre	0
Pour	14

DECIDE de lancer une procédure de déclaration d'utilité publique pour le prélèvement de l'eau et l'instauration des périmètres de protection définis par l'article L-1321-2 du code de la santé publique pour ces captages,



S'ENGAGE à mener à son terme cette procédure

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jacques FORTOUL



DÉLIBÉRATION

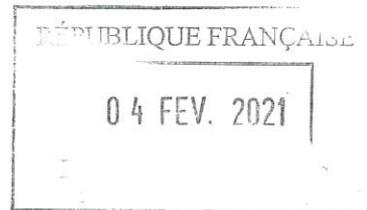
Séance du 1^{er} février 2021

OBJET : COMMUNE DE JAUSIERS – REPRISE DES CONCESSIONS EN ÉTAT D’ABANDON – CIMETIÈRE DU CHASTEL

Date de convocation : 25 janvier 2021

Nombre de membres

- En exercice : 15
- Présents : 12
- Votants : 14



Le vingt-cinq janvier deux mille vingt et un à dix-neuf heures, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Jacques FORTOUL, Maire.

PRÉSENTS : FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, OCCELLI Chloé, FORTOUL Michel, RICAUD Bénédicte, BISIAUX Bernard, FAURE-GEORS Marie-Simone, PETETIN Christiane, ROBIDOU Alain, VALENTIN Joël, DELVOIX Valéry, DELORME Caroline, BAGNIS Sébastien, ZUMTANGWALD Sarah.

ABSENTS : FAURE-GEORS Marie-Simone (procuration à PELLOUX Jacques)
VALENTIN Joël (procuration à FORTOUL Jacques)
MATHIEU Nelly

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : ZUMTANGWALD Sarah

Après avoir entendu lecture du rapport de Monsieur le Maire qui lui demande de se prononcer sur la reprise par la commune des concessions listées en annexe, dans le cimetière communal du Chastel, ayant plus de trente ans d’existence et dont l’état d’abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d’intervalle les 29 mai 2017 et 5 Novembre 2020, dans les conditions prévues par l’article R. 2223-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions en état d’abandon,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2223-17 et R. 2223-18,

CONSIDÉRANT que les concessions dont il s’agit ont plus de trente ans d’existence, que la dernière inhumation remonte à plus de dix ans et qu’elles sont en état d’abandon selon les termes de l’article précité,

CONSIDÉRANT que cette situation constitue une violation de l’engagement souscrit par les attributaires desdites concessions, en leur nom et au nom de leurs successeurs, de la maintenir en bon état d’entretien, et qu’elles nuisent au bon ordre et à la décence du cimetière,



Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal

VOTE	
Abstention	0
Contre	0
Pour	14

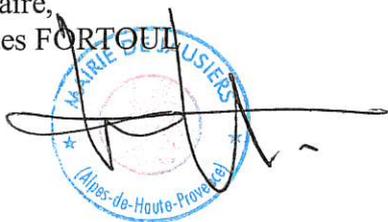
DÉCIDE que les concessions citées en annexe dans le cimetière communal du Chastel sont réputées en état d'abandon.

AUTORISE Monsieur le Maire à reprendre lesdites concessions au nom de la commune et à les remettre en service pour de nouvelles inhumations.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jacques FORTOUL





ANNEXE

LISTE DES CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON AYANT FAIT L'OBJET DE LA PROCEDURE DE REPRISE :
29 MAI 2017 – 5 NOVEMBRE 2020 – CIMETIERE DU CHASTEL



Sépultures ayant un titre de concession :

N° d'ordre	Concessionnaire d'origine	Emplacement	Date de prise
33	Monsieur PLAISANT Antoine	Cimetière de Jausiers Rang D – Emplacement 9	11/09/1869
108	Madame ARNAUD Honorine née FRIMAUD	Cimetière de Jausiers Rang I – Emplacement 1	29/01/1929
14	AUDIIFRED Placide	Cimetière de Jausiers Rang E – Emplacement 5	14/03/1889
55	Monsieur AUDIIFRED Rémy	Cimetière de Jausiers Rang D – Emplacement 4	30/09/1908
15	Monsieur AUDIIFRED André	Cimetière de Jausiers Rang C – Emplacement 15	14/03/1885
129	Madame GAUDEMARD Joséphine	Cimetière de Jausiers Rang K – Emplacement 9	07/04/1931
48	Madame CAIRE	Cimetière de Jausiers Rang C – Emplacement 10	09/05/1906
115	Madame COTTIER Marie née PLAISANT	Cimetière de Jausiers Rang F – Emplacement 13	03/10/1929
193	Monsieur DERBEZ Honoré	Cimetière de Jausiers Rang L – Emplacement 13	05/06/1950
116	Monsieur DESDIER Léon	Cimetière de Jausiers Rang L – Emplacement 9	22/10/1929
3	Monsieur EBRARD Jean-Baptiste	Cimetière de Jausiers Rang N – Emplacement 7	14/03/1885
16	Monsieur CAIRE Léon	Cimetière de Jausiers Rang E – Emplacement 16	14/03/1885
6	Monsieur GARCIN Jean-Baptiste	Cimetière de Jausiers Rang E – Emplacement 14	14/03/1885
111	Mademoiselle GARIEL Marie	Cimetière de Jausiers Rang I – Emplacement 2	05/06/1929
122	Monsieur GUEYMARD Edouard	Cimetière de Jausiers Rang C – Emplacement 14	30/08/1930
25	Monsieur PLAISANT Sébastien	Cimetière de Jausiers Rang N – Emplacement 6	15/10/1892
60	Monsieur LAUGIER Auguste	Cimetière de Jausiers Rang D – Emplacement 17	05/12/1910
36	Monsieur LIONS Jean-Baptiste	Cimetière de Jausiers Rang N – Emplacement 1	12/08/1898
237	Madame MORELLO Marie Née GERARDO	Cimetière de Jausiers Rang H – Emplacement 3	02/03/1962
188	Madame PLAISANT	Cimetière de Jausiers Rang D – Emplacement 11	05/06/1950
27	Monsieur PLAUCHU Sébastien Victor	Cimetière de Jausiers Rang E – Emplacement 1	15/10/1892
132	Madame PLAISANT Anne-Marie née GIRAUD	Cimetière de Jausiers Rang K – Emplacement 8	12/05/1931
145	Mademoiselle REVERSO Marie	Cimetière de Jausiers Rang L – Emplacement 10	07/07/1932



201	Mademoiselle RICAUD Madeleine	Cimetière de Jausiers Rang L – Emplacement 15	14/03/1951
52	Monsieur SALTETTO Joseph	Cimetière de Jausiers Rang D – Emplacement 3	02/04/1900
19	Monsieur SALTETTO Antoine	Cimetière de Jausiers Rang E – Emplacement 3	26/04/1887
31	Madame GAYME	Cimetière de Jausiers Rang N – Emplacement 7	25/07/1896

Sépultures faisant l'objet de l'acte de notoriété en date du jeudi 15 décembre 2016

Membres inhumés, Famille	Emplacement
AUDIFFRED Antoine	Cimetière de Jausiers Rang A – Emplacement 11
CAIRE J-E	Cimetière de Jausiers Rang L – Emplacement 18
CHAIX Sophie	Cimetière de Jausiers Rang L – Emplacement 16
CHEVALIER	Cimetière de Jausiers Rang F – Emplacement 10
DONNADIEU	Cimetière de Jausiers Rang H – Emplacement 9
GARCIN Marie, GARCIN Joseph	Cimetière de Jausiers Rang H – Emplacement 11
HILAIRE Jean	Cimetière de Jausiers Rang L – Emplacement 14
INCONNU	Cimetière de Jausiers Rang D – Emplacement 16
JULIEN Dominique	Cimetière de Jausiers Rang K – Emplacement 7
JULIEN née ESMINJAUD Eléonore, JULIEN Damien, GARINO Joseph, JULIEN Marius Adonis, GARINO Catherine	Cimetière de Jausiers Rang G – Emplacement 14
MAUREL Madeleine, MAUREL François	Cimetière de Jausiers Rang G – Emplacement 18
PELLEGRIN Marie-Odile, GUION Lucie, Germaine Marie-Adèle	Cimetière de Jausiers Rang M – Emplacement 6
PLAUCHU née COGORDAN Joséphine	Cimetière de Jausiers Rang L – Emplacement 17
REYNAUD Laurent, REYNAUD Appolonie	Cimetière de Jausiers Rang M – Emplacement 8
SPITALIER Victorine	Cimetière de Jausiers Rang D – Emplacement 15
TOMASINA Etienne	Cimetière de Jausiers Rang G – Emplacement 17
VILLETON née MEDECIS Eugénie	Cimetière de Jausiers Rang M – Emplacement 3



DÉLIBÉRATION

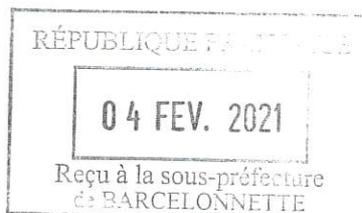
Séance du 1^{er} février 2021

OBJET : COMMUNE DE JAUSIERS – TORRENT DES SANIÈRES – MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME D'ALERTE - AVENANT N°1

Date de convocation : 25 janvier 2021

Nombre de membres

- En exercice : 15
- Présents : 12
- Votants : 14



Le vingt-cinq janvier deux mille vingt et un à dix-neuf heures, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Jacques FORTOUL, Maire.

PRÉSENTS : FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, OCCELLI Chloé, FORTOUL Michel, RICAUD Bénédicte, BISIAUX Bernard, FAURE-GEORS Marie-Simone, PETETIN Christiane, ROBIDOU Alain, VALENTIN Joël, DELVOIX Valéry, DELORME Caroline, BAGNIS Sébastien, ZUMTANGWALD Sarah.

ABSENTS : FAURE-GEORS Marie-Simone (procuration à PELLOUX Jacques)
VALENTIN Joël (procuration à FORTOUL Jacques)
MATHIEU Nelly

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : ZUMTANGWALD Sarah

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics,

VU la délibération n°2020-43 en date du 3 juin 2020 :
attribuant le marché « Mise en place d'un système d'alerte sur le torrent des Sanières », l'entreprise MYOTIS sise au 7 rue des Tropiques, 38130 Echirolles pour un montant de 54 475 € HT,

VU La proposition commerciale PR2012-0361/2 présentée par l'entreprise MYOTIS, indiquant une plus-value concernant l'installation de deux sirènes supplémentaires, afin de couvrir intégralement la zone liée à ce dispositif d'alerte aux laves torrentielles du torrent des Sanières.

L'avenant a une incidence sur le montant du marché.

Montant de l'avenant :

Taux TVA	Montant HT	Montant TTC	% d'écart induit par l'avenant
20%	11 520,00 €	13 824,00 €	21,15 %

Nouveau montant du marché public :

Taux TVA	Montant HT	Montant TTC
20 %	65 995,00 €	79 194,00 €



Au vu de ces éléments, Monsieur Le Maire propose que cet avenant soit validé.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal

VOTE	
Abstention	0
Contre	0
Pour	14

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer l'avant n°1 au profit de l'entreprise MYOTIS et tous les documents y référents.

ACCEPTTE le montant de l'avenant,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jacques FORTOUL



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 1¹

A - Identification de l'acheteur.

Commune de Jausiers représentée par Monsieur le Maire

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Entreprise MYOTIS
7 rue des Tropiques
38130 ECHIROLLES

SIRET : 443 772 512 00044
Tél : 04.76.42.10.92

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord cadre :

Torrent des Sanières – Mise en place d'un système d'alerte contre les crues

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord cadre : 17 octobre 2019

■ Durée d'exécution du marché public :

- Phase de préparation : 30 jours
- Phase d'exécution tranche ferme : 30 jours
- Phase d'exécution tranche conditionnelle : 1 460 jours

■ Montant initial du marché public ou de l'accord cadre (tranche ferme + tranche conditionnelle) :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 54 475,00 €
- Montant TTC : 65 370,00 €

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

PS

D - Objet de l'avenant.

- Modifications introduites par le présent avenant :

Lors des essais de diffusion sonore réalisés par l'entreprise titulaire le 08/07/2020, en présence de représentants de la commune et du service RTM de l'ONF, il a été constaté en plusieurs points un niveau sonore insuffisant pour permettre une alerte de la population. L'entreprise titulaire a réalisé des mesures acoustiques complémentaires sur 4 points le 28/07/2020.

Suite à ces mesures, il apparaît nécessaire de renforcer le niveau sonore de la diffusion au niveau de deux zones, éloignées de la sirène principale. La solution technique retenue est la mise en place de deux sirènes complémentaires, reliées au détecteur de lave torrentielle installé précédemment.

Les travaux supplémentaires sont rendus nécessaires par des circonstances imprévues. En effet lors des études initiales, il n'était pas possible d'anticiper la diffusion sonore de l'alarme dans le cadre d'une topographie complexe et de la présence de nombreux masques acoustiques.

Les nouveaux systèmes de diffusion sonore de l'alerte devant être reliés à l'installation réalisée par l'entreprise titulaire, il n'apparaît pas envisageable de faire réaliser les travaux complémentaires par une autre entreprise.

Ces opérations se traduisent de la façon suivante :

Augmentation des délais

Les délais initiaux d'exécution des travaux étaient de 30 jours pour la tranche ferme et de 1 460 jours pour la tranche optionnelle, soit 1 520 jours au total.

Du fait des travaux supplémentaires à effectuer, les délais de réalisation de la tranche ferme doivent être prolongés de 10 jours.

Nature de la prolongation	Délai tranche ferme (jours)	Délai tranche optionnelle (jours)
Initial	30	1 460
Avenant	+10	-

Délais prolongés	40	1 460
------------------	----	-------

Prix unitaires supplémentaires

L'article 10 est ajouté au bordereau des prix :

Articles	Nature des Travaux	Unité	Prix unitaire € H.T.
10	<p>Système de diffusion d'alerte sonore</p> <p>Cet article rémunère de manière unitaire la fourniture d'un système de diffusion d'alerte sonore. Il comprend la fourniture à pied d'oeuvre:</p> <ul style="list-style-type: none">- De l'armoire de commande,- Des moyens de communication radio et GSM- Du module électronique de gestion et de commande de la sirène (yc programmation préalable),- De l'alimentation solaire comprenant un panneau solaire 50 W, un régulateur solaire 5 A, une batterie 12V-50Ah, un support pour poteau existant, un parafoudre,- D'une sirène électronique 100 W et 128 dB à 1 m,- D'un panneau de signalisation,- De tous les matériels nécessaires à la fixation et au fonctionnement de l'installation. <p>Il comprend également la mise à disposition nécessaire du personnel pour l'installation du système de diffusion, sa mise en fonctionnement, les essais d'alarme et de diffusion ainsi que les mises au point nécessaires.</p> <p>Il comprend également la mise à jour des documents des ouvrages exécutés.</p>	Unité	5760,00

Bilan général des quantités et des coûts

Articles	Nature des travaux	Unité	Prix unitaire € H.T.	Quantités initiales	Coûts initiaux € H.T.	Quantités ajoutées	Coûts ajoutés €	Quantités totales	Coûts totaux € H.T.
Prix initialement prévus au marché									
1	Etudes préalables à l'exécution des travaux	Forfait	3 700.00	1	3 700.00			1	3 700.00
2	Installation d'un pluviographe	Forfait	5 500.00	1	5 500.00			1	5 500.00
3	Installation d'un dispositif de détection de laves torrentielles	Forfait	12 600.00	1	12 600.00			1	12 600.00
4	Installation d'un dispositif de diffusion d'alerte	Forfait	15 225.00	1	15 225.00			1	15 225.00
5	Mise au point de l'installation	Forfait	850.00	1	850.00			1	850.00
6	Dossier de recollement	Forfait	700.00	1	700.00			1	700.00
7	Entretien et maintenance pour une année	Forfait	2 300.00	5	11 500.00			5	11 500.00
8	Intervention d'urgence	Unité	1 400.00	1	1 400.00			1	1 400.00
9	Dispositif d'envoi de SMS en masse (100 destinataires)	Forfait	3 000.00	1	3 000.00			1	3 000.00
Prix nouveaux									
10	Système de diffusion d'alerte sonore	Unité	5 760.00			2	11 520.00	2	11 520.00
					Montant HT		54 475.00		11 520.00
					TVA 20%		10 895.00		2 304.00
					Montant TTC		65 370.00		13 824.00
									65 995.00
									13 199.00
									79 194.00

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

NON OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA :20 %
- Montant HT :11 520,00 €
- Montant TTC :13 824,00 €
- % d'écart introduit par l'avenant :21,15 %

Nouveau montant du marché public ou de l'accord cadre :

- Taux de la TVA :20 %
- Montant HT :65 995,00 €
- Montant TTC :79 194,00 €

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Pierre SERBOURCE Ingénieur chargé d'affaires	Echirolles le 22/01/2021	 MYOTIS 7, rue des Tropiques 38130 ECHIROLLES Tél. 04 76 42 10 92 Fax 04 76 42 06 47 e-mail : info@myotis.fr

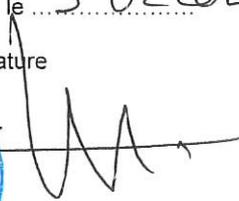
(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature de l'acheteur.

Pour la commune de Jausiers :

A. Jausiers le 3 02 2021

Signature




G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 25/02/2011.



DÉLIBÉRATION

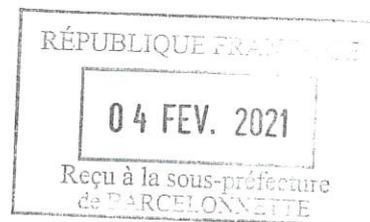
Séance du 1^{er} février 2021

OBJET : COMMUNE DE JAUSIERS – PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET D'ÉQUIPEMENT DU RÉSEAU D'AIDES SPÉCIALISÉES AUX ENFANTS EN DIFFICULTÉ (R.A.S.E.D.)

Date de convocation : 25 janvier 2021

Nombre de membres

- En exercice : 15
- Présents : 12
- Votants : 14



Le vingt-cinq janvier deux mille vingt et un à dix-neuf heures, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Jacques FORTOUL, Maire.

PRÉSENTS : FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, OCCELLI Chloé, FORTOUL Michel, RICAUD Bénédicte, BISIAUX Bernard, FAURE-GEORS Marie-Simone, PETETIN Christiane, ROBIDOU Alain, VALENTIN Joël, DELVOIX Valéry, DELORME Caroline, BAGNIS Sébastien, ZUMTANGWALD Sarah.

ABSENTS : FAURE-GEORS Marie-Simone (procuration à PELLOUX Jacques)
VALENTIN Joël (procuration à FORTOUL Jacques)
MATHIEU Nelly

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : ZUMTANGWALD Sarah

L'Éducation Nationale a mis en place depuis plusieurs années un Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté (R.A.S.E.D.) au sein des écoles faisant partie de la circonscription de Sisteron. En ce qui concerne la vallée de l'Ubaye, ce réseau est basé à l'école primaire de Barcelonnette et intervient très régulièrement auprès des enfants de toutes les communes disposant d'une école.

Pour fonctionner, le RASED est dépendant d'un budget lié à l'achat de diverses fournitures scolaires et de matériel pédagogique spécifique devenu aujourd'hui obsolète.

Dans cette optique, la commune de Jausiers est aujourd'hui sollicitée pour verser une participation annuelle à hauteur de 1,50 euros par enfant scolarisé au sein de l'école pour la prise en charge des frais courants de fonctionnement. Cette participation financière est consentie pour l'année scolaire 2020-2021 ; les modalités de versement et de reconduction de cette participation seront définies dans une convention qui nous sera transmise par la commune de Barcelonnette.

La commune de Jausiers est également sollicitée pour verser une participation à hauteur de 4 euros par enfant scolarisé au sein de l'école pour l'achat d'une malette pédagogique et d'un outil informatique adapté. Cette participation financière est ponctuelle ; les modalités de versement de cette participation seront définies dans une seconde convention qui nous sera transmise par la commune de Barcelonnette.



Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal

VOTE	
Abstention	0
Contre	0
Pour	14

ACCEPTE de participer aux frais de fonctionnement du RASED à hauteur de 1 euro et cinquante centimes par enfant scolarisé à l'école de Jausiers pour l'année scolaire 2020-2021 ;

ACCEPTE de participer aux frais d'achat de matériel spécifique pour le RASED à hauteur de quatre euros par enfant scolarisé à l'école de Jausiers ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire, notamment les conventions de participations qui seront transmises par la commune de Barcelonnette ;

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jacques FORTOUL



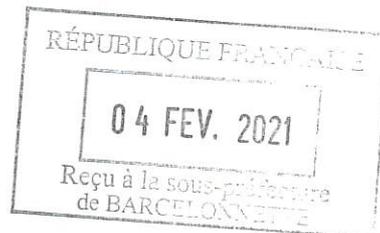
DÉLIBÉRATION **Séance du 1^{er} février 2021**

OBJET : COMMUNE DE JAUSIERS – RÉSILIATION DE BAIL DE LOCATION DE MONSIEUR CHARBONEL JEREMY

Date de convocation : 25 janvier 2021

Nombre de membres

- En exercice : 15
- Présents : 12
- Votants : 14



Le vingt-cinq janvier deux mille vingt et un à dix-neuf heures, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Jacques FORTOUL, Maire.

PRÉSENTS : FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, OCCELLI Chloé, FORTOUL Michel, RICAUD Bénédicte, BISIAUX Bernard, FAURE-GEORS Marie-Simone, PETETIN Christiane, ROBIDOU Alain, VALENTIN Joël, DELVOIX Valéry, DELORME Caroline, BAGNIS Sébastien, ZUMTANGWALD Sarah.

ABSENTS : FAURE-GEORS Marie-Simone (procuration à PELLOUX Jacques)
VALENTIN Joël (procuration à FORTOUL Jacques)
MATHIEU Nelly

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : ZUMTANGWALD Sarah

Le Maire expose à l'assemblée que Monsieur CHARBONEL Jérémy est locataire de l'appartement situé dans la Maison Forestière sise aux Sanières.

Il rappelle que par délibération du 4 décembre 2019, le Conseil Municipal a accepté la proposition d'achat de Monsieur Charbonel pour un montant de 160 000 Euros.

L'acte de vente ayant été signé le 20 janvier 2021 auprès de la SARL Hervé PACE et Nicole DEREPA, notaires à Guillestre

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal

VOTE	
Abstention	0
Contre	0
Pour	14

DÉCIDE que le bail liant la Commune et Monsieur de CHARBONEL Jérémy est résilié à compter du 20 janvier 2021.



PRÉCISE que le montant du loyer du mois de Janvier sera facturé au prorata du temps d'occupation à savoir du 1er au 19 janvier inclus pour un montant de 403,20 €.

PRÉCISE que la taxe foncière sera mise en recouvrement en fin d'année, déduction faite de la période du 1er au 19 janvier 2021.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire ;

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jacques FORTOUL